

Règlement d'attribution – ESPOL scholarship



1 - Éligibilité :

Ce dispositif s'adresse à des étudiant(e)s ou futur(e)s étudiant(e)s d'ESPOL qui s'inscrivent en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2 à ESPOL. Ce dispositif est cumulable avec la bourse au mérite de la Fondation de l'Université Catholique de Lille et avec les bourses du CROUS et est destiné à aider les étudiant(e)s à financer leurs frais de scolarité. Ce dispositif n'est donc pas compatible avec les aides qui financent déjà les frais de scolarité (bourses Campus France, etc.).

Dans le cadre de notre politique d'inclusion, nous invitons les étudiant(e)s fragilisé(e)s par des troubles des apprentissages (situation déclarée au CPSU et à la MAH pour l'année 2021-2022) à candidater même s'ils/elles ne répondent pas exactement aux critères (point 2).

2 - Critères d'attribution de la bourse aux étudiant(e)s

Les critères de sélection sont :

- L'excellence du/de la candidat(e), telle qu'elle ressort de son parcours universitaire et/ou scolaire antérieur (minimum 15/20 sur l'année 21-22)
- La motivation du/de la candidat(e) et l'adéquation de son projet professionnel avec les formations d'ESPOL,

3 - Calendrier et procédure :

Les candidat(e)s doivent envoyer par e-mail une lettre de motivation, un CV et leur relevé de notes de l'année 2021-2022 au plus tard le 1er juillet 2022 à minuit à Grégory Scieux gregory.scieux@univ-catholille.fr

Une commission interne se réunira courant juillet sous la présidence du directeur d'ESPOL ou son représentant pour sélectionner les dossiers et attribuer les bourses.

Résultats : le 22 juillet 2022

4 – Montant et modalités de versement :

Le montant de la bourse d'excellence varie de **1000€ à 2000 €**.

La bourse est attribuée par virement aux étudiant(e)s lauréat(e)s après leur inscription dans l'établissement. *

** En cas d'abandon ou de non validation de l'année Universitaire, le montant total de la bourse est retiré.*